



Mairie
de
VALLÈGUE
(Haute-Garonne)

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 031-213105661-20240415-DB20240410-DE

Berger
Levrault

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE VALLÈGUE

Délibération n° 2024-04-10

SEANCE DU 15 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 09

Nombre de suffrages exprimés : 13

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze avril à vingt-et-une heures, le conseil municipal de la commune de Vallègue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémy ZANATTA, Maire.

Date de convocation et publication : 2 avril 2024

Assistaient à la séance : ZANATTA Rémy, CAUSSINUS Serge, TUDELA François, ROUX Patrick, CARRIÈRE Jean-Louis, DEVORA Daniel, ESCRIEUT Patrice, MALET Jacques, ZINDEL Laurent.

Absents qui ont donné un pouvoir : **BEY-CREUX Céline** a donné procuration à ZINDEL Laurent, **GALTIER Patrice** a donné procuration à ROUX Patrick, **PINAUD Jérôme** a donné procuration à CARRIÈRE Jean-Louis **ROUX (SABLAYROLLES) Evelyne** a donné procuration à DEVORA Daniel.

Absents : **GUILLES Bernard, RICHER Pascale**

Secrétaire de séance : CAUSSINUS Serge

Objet : Demande de subvention auprès de l'Etat pour la réhabilitation d'un bâtiment public afin d'accueillir la nouvelle mairie

31290 VALLÈGUE • Téléphone : 05 61 27 14 52 • Fax : 05 62 71 24 65

Courriel : mairiedevallegue@wanadoo.fr

La municipalité a engagé depuis plusieurs années une réflexion pour valoriser son centre-bourg et pour adapter ses bâtiments publics aux besoins de la population et à la réduction de la consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre. Depuis plusieurs années, les locaux qui accueillent les associations, un ancien « préfabriqué », et ceux de la mairie ne sont plus adaptés à ces objectifs. Pour ce faire, la commune a acquis en 2018, un hangar situé entre la mairie et le jardin public faisant office d'aire de jeux avec pour projet d'y créer une nouvelle mairie. La commune a ensuite réalisé un plan guide pour penser et déterminer l'aménagement global et cohérent du centre-bourg sur les prochaines années. Aujourd'hui, la commune souhaite engager les travaux sur le hangar afin d'y accueillir la nouvelle mairie. La mairie actuelle, jouxtant la salle des fêtes sera convertie en maison des associations, permettant ainsi de démanteler l'ancien « préfabriqué » situé à côté de l'église. L'opération sur le hangar consiste en une reconversion et une réhabilitation totale du bâtiment comprenant d'importants travaux de réhabilitation énergétique et destinés au confort d'été.

Ce projet répond ainsi à plusieurs objectifs :

- Participer à transition écologique :
 - o En utilisant un bâtiment déjà existant pour accueillir la nouvelle mairie et en supprimant le « préfabriqué » ;
 - o Grâce à de nouveaux locaux, économes en énergie et en émission de gaz à effet de serre à la faveur d'une réhabilitation énergétique qualitative.
- Valoriser et la revitaliser du centre bourg :
 - o En réhabilitant un hangar, mitoyen au château, et en supprimant le « préfabriqué », incohérent avec le bâti patrimonial du centre bourg ;
 - o Grâce à une réflexion globale d'aménagement du centre-bourg par la réalisation d'un plan guide, dans lequel ce projet s'insère.
- Faciliter l'accès aux services publics et Favoriser le lien social :
 - o En proposant de nouveaux locaux pour la nouvelle mairie plus adaptés à l'accueil de tous les habitants ;
 - o En libérant des locaux permettant un meilleur accueil des association locales

Le coût prévisionnel total de l'opération s'élève à 570 519,45 € HT et est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert.

Selon le calendrier prévisionnel de l'opération, les travaux débuteront en 2024 et s'achèveront en 2025.

Vu la délibération n°2022-11-12 du Conseil Municipal en date du 30/11/2022,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

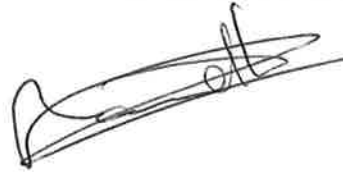
- **Sollicite** une subvention au taux maximum autorisé auprès de l'Etat, au titre du Fonds vert, pour la réhabilitation d'un bâtiment public pour accueillir la nouvelle mairie,
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer tous les documents afférents à ce dossier,

- **Est informé** que la présente délibération sera communiquée à Madame la Présidente du Conseil régionale.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré à Vallègue les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Rémy ZANATTA



Transmis au représentant de l'Etat le : 16/04/2024

Publié le : 16/04/2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 031-213105661-20240415-DB20240410-DE